Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 12 DI NUVEMBRE DI U 2026
—
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2026

Rapport n°6

Avenente n°4 à a cunvenzione plurianninca Action Cœur de Ville (ACV)

Avenant n°4 à la convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia

Dans l'objectif d'engager un programme de redynamisation du cœur de ville bastiais, la Ville de Bastia et ses partenaires ont signé, le 28 septembre 2018, une convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville Bastia ». Depuis lors, le programme, s'articulant initialement autour de 5 axes, a connu diverses évolutions qui ont données lieu à l'intégration de plusieurs avenants à cette convention. Pour mémoire :

- Avenant n°1 permettant d'engager la phase dite de déploiement du programme, d'intégrer un axe 6 « Reconnexion du Cœur de Ville bastiais à l'espace Maritime », de réactualiser le plan d'actions initial, de modifier le périmètre, pour notamment y intégrer la résidence « Le Cézanne » et le site d'A Capochja, et d'apporter quelques ajustements mineurs a ensuite été établi. Signé le 19 décembre 2020
- Avenant n°2 permettant de prolonger le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026. Il prévoyait l'engagement ou la poursuite de 59 actions pour la période 2023-2026, incluait également de nouveaux périmètres annexes : Le quartier Gare - Fangu – Recipellu, l'entrée de Ville Sud et l'entrée de Ville Nord. Signé 3 janvier 2024
- Avenant n°3 permettant de modifier le périmètre et d'y intégrer notamment l'opération du parking Montera ; cet avenant n°3 a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 8 octobre 2026 et est en cours de signature.

Le programme "Action Coeur de Ville" devait prendre fin au 31 décembre 2026, même si des annonces faisant part de sa prolongation ou sa reconduction ont été faites.

En ce sens, un courrier de Madame la Préfète de Haute-Corse en date du 20 octobre 2026 adressé à Monsieur le Maire, précise les étapes nécessaires pour s'inscrire dans la poursuite du programme ACV en 2027-2032, à savoir :

- Transmission d'un courrier du Maire confirmant la volonté de la Ville de poursuivre sa participation au dispositif "Action Coeur de Ville", avant le 26 octobre 2026. Ce courrier a été transmis le 22 octobre et atteste de la volonté de la Ville et de la Communauté d'agglomération de Bastia de reconduire cette démarche sur Bastia, dans la mesure où :
    - Une méthode de travail pluripartenariale et une équipe projet dédiée sont à l'œuvre

- Des résultats significatifs et reconnus ont été obtenus
- Des projets majeurs restent à achever ou à engager.

- Adoption d'un avenant à la convention cadre pour une prorogation de la durée d'un an de la convention en cours ; cette étape est précisément l'objet de ce rapport et de l'avenant n°4 à la convention cadre pluriannuelle Action Coeur de Ville (ACV) – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bastia, avenant joint au présent rapport.
- Elaboration d'un projet de territoire devant se traduire par la signature d'une nouvelle convention ACV courant 1er semestre 2027. Cette étape sera engagée au plus tôt afin de préparer en 2027 la prochaine contractualisation.

<u>En conséquence, il est proposé :</u>

- D'approuver les termes et le contenu de l'avenant n°4 à la convention cadre Action Cœur de Ville Bastia – convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention cadre ACV Bastia - convention d'ORT et tous les documents se rapportant à cette affaire.